



AMÉNAGÉO

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

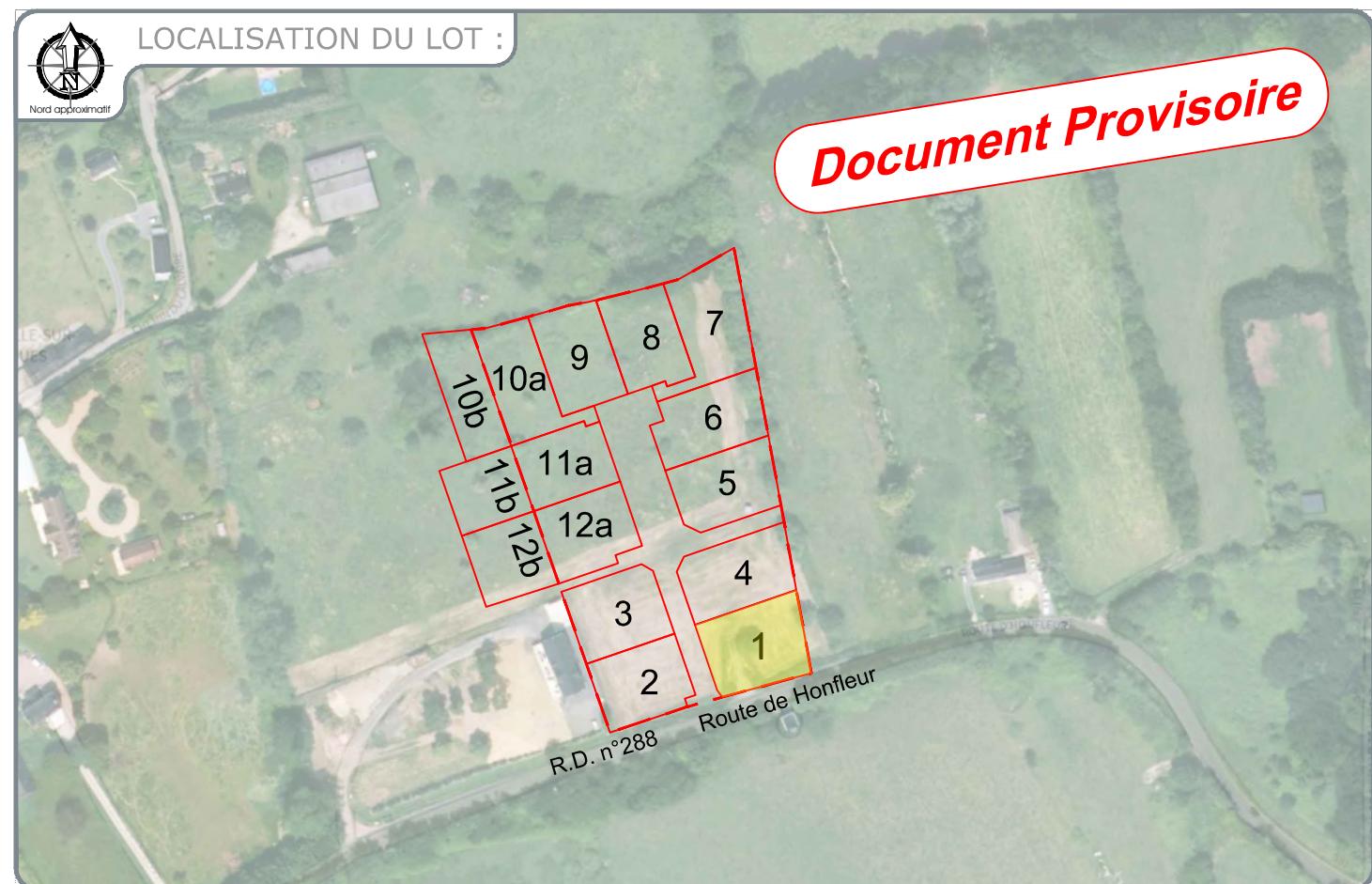
Commune de BONNEVILLE-SUR-TOUQUES

Lotissement "Domaine Le Hameau"

Permis d'aménager n° PA 014 086 23 D0002 accordé le 08 décembre 2023
et Permis d'aménager modificatif 1n° PA 014 086 23 D0002 M01 à instruire

LOT n° 1	Superficie totale : 1 001 m² env.
Cadastre : A n°1 010	Surface de plancher : 375 m ²

PLAN DE VENTE



A.1 010 : 10g 01cg



2 31 65 02 20
contact@amenageo.fr • www.amenageo.fr



CAEN • Bureau secondaire
102 Ter, Avenue Henry IV
14 000 Caen



aire
Chéron

FALAISE • Bureau
44, rue Georges C.
14 700 Falaise
Boulevard de la
Grenouille (tél. 02 31 21 00 00)

Second
Clément

ARGENTAN Permanence
Espace Bee Cowork - 1, rue de la
61 200 Argentan
Coordonnées : www.mairie-argentan.fr

Successeurs de Gervais DOLIGEZ - Gustave LUBAC - Maurice BIET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENTEAU
SELARL au capital de 160 000€ - RCS Lilleux : 442 135 976 - TVA Intracomm: FR764442135976 - NAF7112A - N°Inscription OGé : 2002C20001
Les autres jours sur rendez-vous

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : $s = 1\ 001\ m^2$

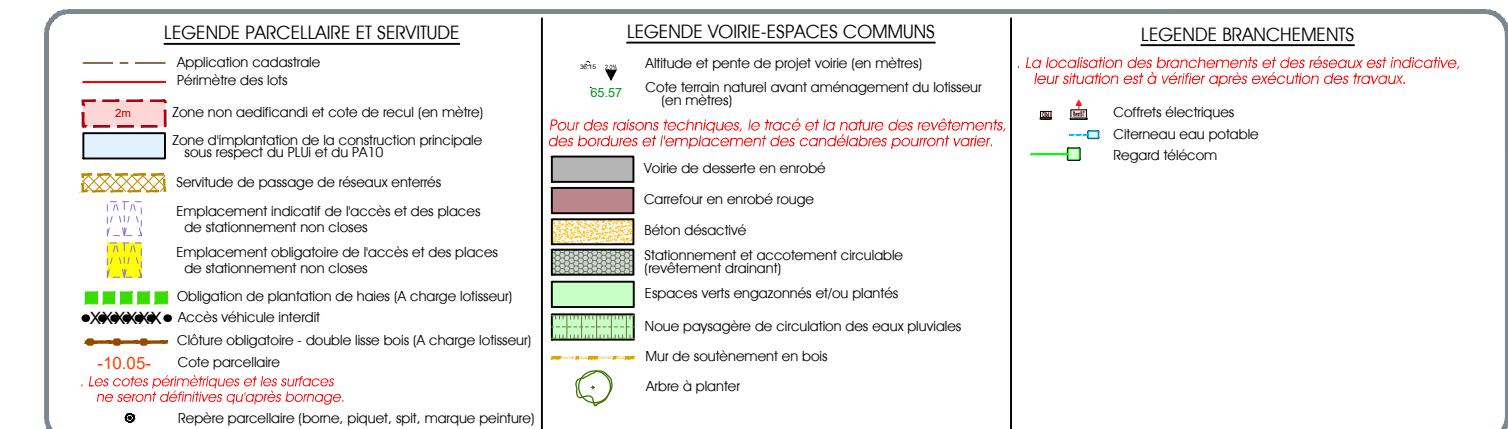
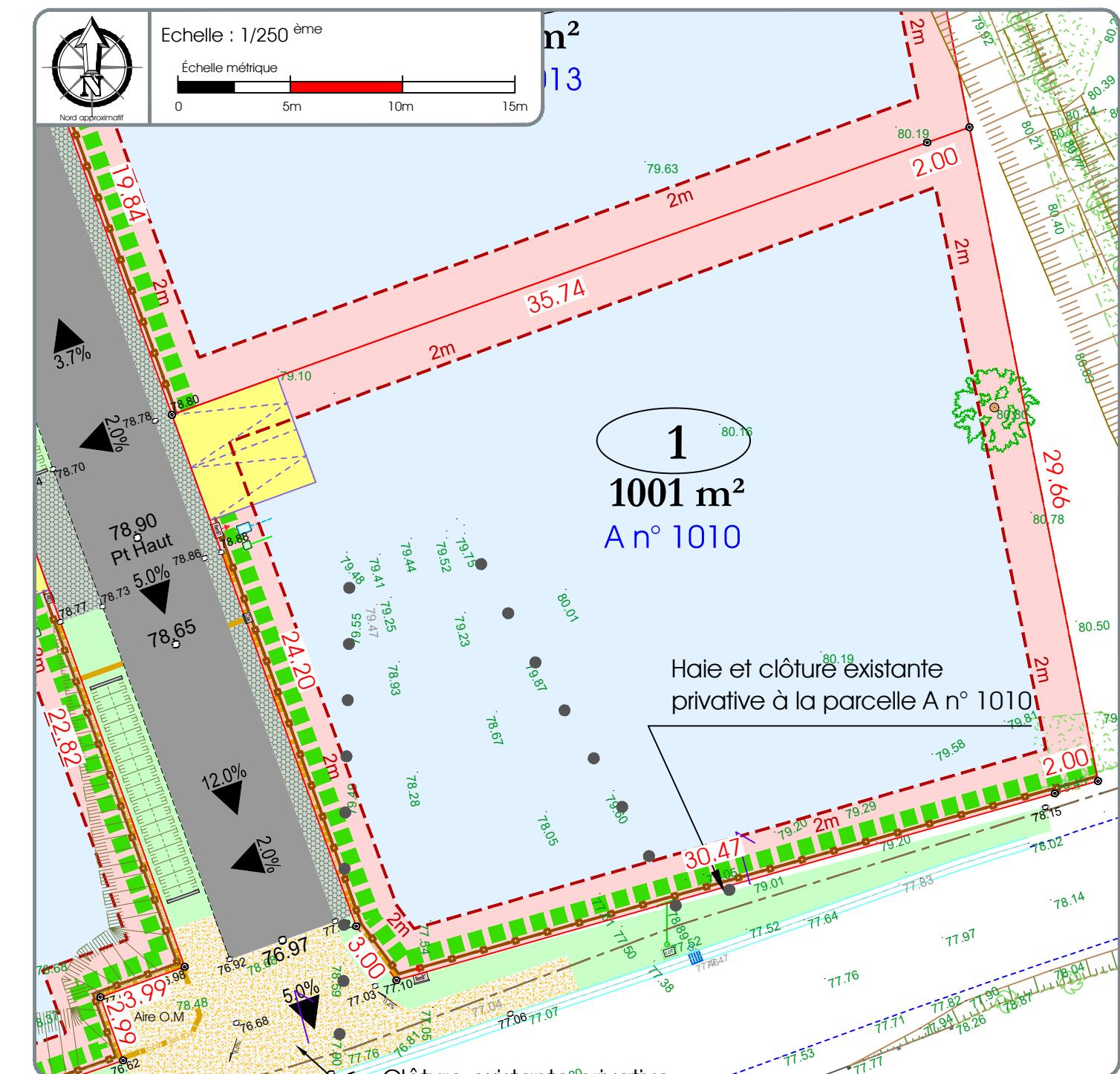
NB : Plan de division joint.

Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 31 octobre 2025,

par Monsieur Guillaume DOLIGEZ, Géomètre-Expert à
Pont-l'Évêque,

Document Provisoire



NOTA :

- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique réalisé en Juin 2022